

Compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal du vingt-sept août deux mil dix huit

L'an deux mil dix-huit, le vingt-sept août à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué par un pli contenant l'ordre du jour, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Claude SERVAIS, Maire.

Présents : Claude SERVAIS – Patricia FERREIRA – Liliane SALSO-GROSSHENNY - Michel LANGLET - Patrick BAKUM - Jacques CARPENTIER - Marie-France DORÉ - Angélique SEARA - Justine BOURDON - Karine BOUDESSEUL - Jérôme DÉHU

Absents excusés: Mickaël FOUCHÉ

Sébastien CARRARA a donné procuration à Claude SERVAIS

Nadia GARCIA a donné procuration à Jérôme DÉHU

Secrétaire de séance : Patricia FERREIRA

A l'unanimité, le Conseil approuve le procès-verbal de la séance du 21 juin 2018

M. le Maire demande au Conseil Municipal qu'un point soit ajouté à l'ordre du jour :

- Achat de la boulangerie : ajout des numéros de parcelles

Le Conseil Municipal accepte l'ajout de ce point à l'ordre du jour

Achat de la boulangerie : ajout des numéros de parcelles

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de remettre au vote l'achat de la boulangerie afin d'ajouter l'ensemble des numéros de parcelles à la délibération. Il précise que le prix d'achat ne change pas et qu'il est de 65 000€. Il s'agit des parcelles cadastrées B379, B751, B753 et B943 qui forment l'intégralité de la propriété de la boulangerie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'acquérir les parcelles B n°379, B n°751, B n°753 et B n°943 au prix de 65 000€.

Création de poste pour remplacement d'un agent en disponibilité

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder au remplacement d'un agent titulaire qui sera en disponibilité à la date du 1^{er} septembre, l'agent concerné peut demander sa réintégration à tout moment. Il propose de créer deux postes d'agents contractuels de 8h00. Une personne sera en charge de l'accueil des enfants et de la sécurité de ceux-ci aux abords de l'école lors des entrées et sorties des élèves. Une autre personne sera en charge de l'entretien de la Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, valide la proposition de M. le Maire et décide de créer deux postes d'agents contractuels de 8h00.

Questions diverses :

Plateau ralentisseur : M. le Maire indique que la pose du plateau ralentisseur au carrefour rue du 4^{ème} Zouave/rue du Général de Gaulle est terminé. Il est satisfait de cet aménagement, l'intersection est plus sécurisée. M. LANGLET indique qu'il n'y a pas la signalisation mentionnant les priorités à droite. M. le Maire informe les membres du Conseil qu'il soulèvera ce point lors de la prochaine réunion à l'entreprise et le cabinet VERDI.

Eclairage public : M. le Maire indique que les travaux d'éclairage public du groupe scolaire du Moulin sont en cours et que la livraison des lanternes doit se faire fin septembre.

Cadeau pour les enfants entrant en 6^{ème} : M. le Maire rappelle que la commune offre aux enfants entrant en 6^{ème} un dictionnaire, mais depuis plusieurs années beaucoup ne viennent pas le chercher. Il propose aux membres du Conseil Municipal d'offrir une carte cadeau d'un montant de 25€ pour l'achat de fournitures scolaires ou de livres.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette proposition.

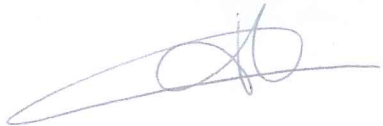
Travaux d'intérêt général : M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a demandé l'inscription de la commune sur la liste du Tribunal de Grande Instance pour pouvoir accueillir des personnes de la commune qui seraient condamnés à effectuer des travaux d'intérêt général.

Lâcher de ballons : M. le Maire informe les membres du Conseil que quatre cartes sont revenues en mairie suite au lâcher de ballons de la fête communale. Les gagnants seront invités à recevoir leur récompense le 11 novembre.

Groupe scolaire du Moulin : M. le Maire confirme l'ouverture du groupe scolaire du Moulin pour la prochaine rentrée scolaire. M. LANGLET s'étonne de l'absence de signalisation verticale et horizontale. M. le Maire répond qu'il verra avec Mme la Présidente du RPI.

S.I.A.E.P : M. le Maire indique que la consultation concernant la mission de maîtrise d'œuvre portant sur la création d'un nouveau captage est lancée, la date limite de réception des offres est fixée au 14 septembre.

Patricia FERREIRA



Secrétaire de séance

Claude SERVAIS



Maire